

CHEMIN DE FER

DE

BELLÉVILLE À BEAUEU

GARE DE BEAUEU

MÉMOIRE

AU

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE

DU 1^{er} JUILLET 1868.



LYON
IMPRIMERIE D'ALMÉ VINGTRINIER

14, Rue de la Belle-Cordière, 14

1868

A Messieurs

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

Du département du Rhône.

Messieurs les Conseillers,

CHEMIN DE FER

de

Belleville à Beaujeu.

vers

GARE

DE BEAUJEU.

vers

Nous vous présentons respectueusement quelques observations sur une question qui, dans la construction du chemin de fer de Belleville à Beaujeu, intéresse au plus haut point la grande majorité des habitants de cette dernière ville, et ceux des communes en amont : *L'Etablissement de la gare de Beaujeu à l'intérieur de Beaujeu.*

Il a été dit, le 26 août dernier, dans l'exposé préfectoral, que le chemin de fer ne pouvait, ainsi que le proposait la compagnie Picard-Bergeron, s'arrêter à l'entrée de Beaujeu, au lieu dit l'Etroit-Pont, que l'étendue de cette ville étant de deux kilomètres³, pour que la population pût retirer les avantages qu'elle était en droit d'attendre de cette voie ferrée, la gare de Beaujeu ne pouvait pas être construite à l'une des extrémités.

Après cet exposé clair et net, la compagnie Bergeron-Picard a dû modifier sa soumission, elle s'est engagée expressément à créer *la gare* dans l'intérieur de Beaujeu, au lieu qui après enquête, serait fixé par l'Administra-

tion. Le 30 août, le Conseil général a accepté cette soumission, et accordé une subvention départementale de 450,000 francs aux soumissionnaires pour la construction du chemin de fer de Belleville à Beaujeu, sous la condition de placer la gare dans l'intérieur de Beaujeu.

Voilà un engagement formel, un véritable contrat synallagmatique, résultant du consentement des parties : MM. les ingénieurs concessionnaires Picard-Bergeron d'une part, et le Département de l'autre : — Il semble qu'il n'y a plus qu'à s'y conformer et que les concessionnaires ingénieurs vont s'empêtrer d'exécuter un engagement intervenu après instruction et débats prolongés, et qui fait aujourd'hui la loi des parties, car tous les contrats doivent être exécutés de bonne foi, que l'on soit simple particulier seulement ou Compagnie de chemin de fer, ou Département, ou Administration quelconque; il semble monstrueux de soutenir le contraire. — Mais la Compagnie Bergeron-Picard ne l'entend pas ainsi et fait bien voir qu'en s'engageant formellement, devant le Conseil général, à construire la gare dans l'intérieur de Beaujeu, elle n'avait d'autre but que d'évincer la compagnie Bureau-Baudoin qui s'engageait, conformément aux études des ingénieurs du département, à construire la gare de Beaujeu au point le plus central, au quartier *Paradis*. La compagnie Bureau-Baudoin étant facilement mise de côté, le tour est fait, MM. Bergeron-Picard n'ont plus besoin de se gêner, et d'après ce qui a été dit, lors de la tournée de révision par un haut fonctionnaire, ils annonceront hautement aujourd'hui, comme si cela dépendait d'eux uniquement, qu'ils se retireraient dans le cas où on voudrait les forcer à tenir leur engagement d'exécuter la gare de Beaujeu dans l'intérieur de cette ville.

On n'ose pas qualifier une telle prétention, qui ne saurait être sanctionnée par le Conseil général, honorable assemblée, haut placée, éclairée et consciencieuse, qui ne sera jamais accusée d'autoriser ce qui pourrait ressembler à ce qui recevrait du public indépendant un nom que nous ne répéterons pas ici.

Effectivement, en n'exécutant pas la gare de Beaujeu à l'intérieur comme ils s'y sont engagés, en s'arrêtant à l'entrée de la ville, à l'Etroit-Pont, la Compagnie Bergeron-Picard se propose d'exécuter 7 à 800 mètres de travaux

de moins que si le chemin pénétrait dans l'intérieur de la ville. — Ces Messieurs veulent exécuter moins de travaux sans qu'il soit nullement question de réduire la subvention départementale de 450,000 francs allouée pour construire la gare à l'intérieur.

Nous pensons que cette prétention de se retirer n'est que comminatoire et ne sera pas présentée au Conseil général, ou, dans ce cas, le sera sans succès; au surplus elle est conséquente avec leur manière d'agir : depuis la session du Conseil général, ces Messieurs n'ont cessé de dire publiquement qu'ils ne ferraient pas la gare de Beaujeu à l'intérieur, mais bien à l'Etroit-Pont, sous le prétexte qu'il n'y avait pas un emplacement suffisant dans l'intérieur ; et se déifiant de leur engagement devant le Conseil général, au mépris de l'exposé préfectoral qui avait qualifié inacceptable le premier projet d'arrêter le chemin de fer à l'entrée de Beaujeu, de leur propre autorité ils reviennent tranquillement à ce premier projet; et sans donner aucune preuve qu'il n'y a pas possibilité de placer la gare dans l'intérieur de Beaujeu, ils l'étudient au lieu dit l'Etroit-Pont, et la placent en avant des premières maisons du faubourg, c'est-à-dire au même lieu positivement et nommément repoussé dans l'exposé préfectoral, lettre morte pour eux, dont ils s'inquiètent peu de tenir compte.

Nous avons été alarmés pour nos intérêts qui souffriraient beaucoup, ainsi que le dit l'exposé préfectoral, par la création de la gare de Beaujeu, à l'entrée de la ville, à l'Etroit-Pont, loin du centre, loin du commerce et de l'arrivée de la montagne.

Ne pensant nullement que MM. les ingénieurs concessionnaires aient le droit de mettre de côté sans façon leur engagement solennel, consenti de bonne foi avec le Département — ne connaissant aucun fait nouveau depuis le 30 août dernier, de nature à autoriser le Conseil général à revenir sur sa décision au sujet de la gare de Beaujeu, pour laquelle les concessionnaires prétendent, *sans preuve*, qu'il n'y a pas un emplacement suffisant dans l'intérieur; mais craignant une surprise, nous avons adressé, le 2 mars dernier, une pétition à M. le Sénateur, pour le supplier de faire examiner et étudier par MM. les ingénieurs du département, si à l'intérieur de Beaujeu, il y a un emplacement suffisant pour l'établissement de la gare : on ne peut sans une

étude officielle et sur la simple allégation non contrôlée des concessionnaires intéressés, décider qu'il n'y pas un local suffisant pour placer la gare à l'intérieur de la ville ; c'est la marche régulière, il n'y en a pas d'autre.

Enfin, dans le cas où une étude de MM. les ingénieurs du département démontrerait qu'on ne peut établir la gare dans l'intérieur de Beaujeu, pour concilier tous les intérêts, ceux des habitants de la partie inférieure, ceux de la partie centrale et ceux de la partie supérieure de Beaujeu, nous avons proposé dans cette pétition d'adopter le projet étudié et présenté le 25 août 1866 par MM. les ingénieurs du département — de dédoubler la gare de Beaujeu, en établissant : 1^o une station pour voyageurs, bagages et articles de grande vitesse, au quartier Paradis, point le plus central de Beaujeu, arrivée et rencontre des omnibus et des voyageurs de la montagne et de la gare de Belleville.

2^o Et à l'entrée de Beaujeu, à l'Etroit-Pont, une gare pour les marchandises, de plus une station ou arrêt pour les voyageurs du faubourg.

Nous ne pouvions donner plus ample satisfaction aux intérêts que font valoir ces derniers.

Cette demande subsidiaire où nous déclarions nous rallier au projet de MM. les ingénieurs du département, nous l'avons renouvelée dans un Mémoire déposé le 30 mars à la Commission d'enquête à Villefranche, Mémoire auquel nous nous référons ; nous réitérons très-expressément aujourd'hui cette demande, en ajoutant de plus que l'étude est faite depuis longtemps par les ingénieurs officiels, et que son adoption amènerait une exécution immédiate des travaux du chemin de fer ; c'est ce qui a été également demandé par les habitants de plusieurs communes en amont de Beaujeu, dont les pétitions manquaient au dossier à la fin d'avril. Ce sont les pétitions des communes de Saint-Didier, Poule et Monsol.

Pendant que nous demandions une étude pour que la question de l'emplacement pût être décidée en connaissance de cause, MM. les ingénieurs concessionnaires se sont permis, de leur propre autorité, de trancher la question dans leur intérêt particulier, en s'affranchissant de leur engagement devant le Conseil général ; ils ont présenté à l'enquête un projet de gare à l'entrée

de la ville, à l'Etroit-Pont, c'est-à-dire un projet de tout point contraire à la décision du Conseil général.

S'il nous est permis de manifester notre opinion là-dessus, avec autant de liberté que MM. les ingénieurs concessionnaires, notre humble avis est que de cette manière on ne pouvait procéder qu'irrégulièrement ; qu'aucun fait ne pouvait autoriser les concessionnaires à présenter de leur chef un projet autre qu'un projet conforme à la décision du Conseil général, et qu'on l'aurait dû repousser au lieu de l'admettre à l'enquête.

Afin de donner la plus grande publicité à cette enquête, l'arrêté préfectoral devait être affiché dans les communes intéressées ; toutes les communes en amont de Beaujeu le sont, aucune n'a reçu cet arrêté pour l'afficher, mais en revanche dans deux communes en aval de Beaujeu, que l'emplacement de la gare de cette ville n'intéresse nullement, car ce n'est pas là qu'elles viendront s'embarquer pour aller à Belleville, dans les communes de Quincié et de Lantigné, qui sont desservies par la station de Saint-Vincent-Durette, on a affiché l'arrêté préfectoral.

Ce n'est pas la seule irrégularité de cette enquête : — l'arrêté préfectoral en disposant, conformément aux règlements, que les ingénieurs seraient entendus, a désigné positivement les ingénieurs des ponts-et-chaussées et non les ingénieurs concessionnaires, lesquels, dans leur propre cause, avaient le droit de se faire entendre sans convocation. — L'avis par écrit qu'on a depuis demandé aux ingénieurs officiels ne peut suppléer à l'audition devant la Commission et ne remplit pas le désir de l'arrêté du 4 mars.

La communication de cet avis nous a été refusée, mais nous savons par un fonctionnaire qui en a pris connaissance dans les bureaux même de la préfecture, que MM. les ingénieurs officiels sont d'avis que le chemin de fer aboutisse à l'intérieur de Beaujeu, et qu'ils concluent, comme nous l'avons demandé, à ce qu'il soit fait une étude avant que le Conseil général statue sur la question.

Peut-on faire autrement ? Depuis la délibération du 30 août dernier, y a-t-il aucun fait nouveau qui force d'accueillir la prétention des conces-

sionnaires et permette de les délier de l'engagement qu'ils ont contracté librement, avec connaissance de cause ? Serait-il juste de faire meilleure la condition de quelques spéculateurs (bien posés certainement et sans doute bien dignes d'intérêt, nous ne le nions pas), serait-il juste de faire cette condition meilleure au *détriment bien positif* de la grande majorité des habitants de Beaujeu et de toutes les communes en amont ? Non ! L'on ne fera pas prévaloir l'intérêt du petit nombre sur celui d'une nombreuse population, qui depuis longtemps affirme avec fermeté ses besoins, ses vœux et ses craintes ; ce serait une injustice criante que rien ne saurait motiver, on peut le dire, et, en outre, une suprême maladresse de froisser et de léser ainsi nos braves montagnards. Pourquoi les mécontenter, eux qui tiennent avec fermeté à leurs droits et à leurs intérêts ? Pourquoi troubler à jamais peut-être un pays jusqu'à présent tranquille ? Et, dans ce cas, il est bien certain qu'aux prochaines élections municipales et autres, ces populations autrefois si dociles manifesteraient d'une manière irrésistible leur juste mécontentement.

En décidant que la gare du chemin de fer de Beaujeu serait établie dans l'intérieur de cette ville, le Conseil général a stipulé en notre faveur, il nous a créé des droits qu'il nous appartient de faire valoir jusqu'au bout, pour les faire triompher.

Vous ne penserez pas, MM. les Conseillers, que nous avons tort de vous présenter nos réclamations, et que nous, Beaujolais, n'avons pas le plus petit mot à dire dans la question du chemin de fer de Beaujeu; vous n'aprouverez pas qu'on dise que nous sommes trop heureux qu'on ait bien voulu ordonner l'exécution d'un chemin de fer aboutissant à notre modeste et peu importante localité si éloignée du chef-lieu ; vous ne pouvez oublier quelle a été l'intention bien positive de l'Empereur pour la création des chemins de fer départementaux, appelés chemins de fer d'intérêt local ; quelles ont été vos intentions et celles de M. le Sénateur lorsqu'a été voté le chemin de fer de Belleville à Beaujeu, qui l'a été pour satisfaire aux intérêts et aux besoins non seulement de ces deux villes mais encore principalement pour faciliter les relations entre la Saône et la Loire.

Dans l'exposé de M. le Sénateur au Conseil général, il est déclaré que, pour procurer à la population les avantages qu'elle est en droit d'en attendre, ce chemin ne devait pas s'arrêter à l'entrée de Beaujeu.

Nous ajoutons : il n'y a pas lieu de se préoccuper de l'intérêt des concessionnaires, qui n'a rien à faire ici. Il y a été suffisamment pourvu en accordant 450,000 francs pour créer la gare à l'intérieur.

Nous ne craignons pas de le dire, notre pays reculé est tout aussi digne d'intérêt qu'aucune des localités qui sont dans le rapprochement du chef-lieu ou même à ses portes ; autre que dans l'occasion, nous ferions encore ce qu'ont fait nos pères qui, en 1814, n'ont pas hésité à verser leur sang pour repousser l'invasion, nous n'avons jamais été, en aucun temps, comblés autre mesure des faveurs administratives ; depuis quatre-vingts ans environ que la France est divisée en départements, Beaujeu et sa banlieue, trop éloignés du chef-lieu, ont beaucoup moins reçu du budget départemental qu'ils n'y ont versé. Il a toujours paru naturel que notre part dans les fonds départementaux ne fut guère forte, et, sans être grand calculateur, on en pourrait bien vite établir le compte qui n'est pas long ; nous sommes un peu déshérités, il faut bien le dire.

C'est pourquoi en ordonnant la création d'un chemin de fer départemental de Belleville à Beaujeu, avec la gare dans l'*intérieur de la ville* ; en votant le premier ce chemin nécessairement indiqué par la situation des lieux comme le premier à faire ; ce chemin, qui est aussi le moins coûteux et qui suivant les ingénieurs officiels est la ligne la plus avantageuse du réseau, on n'a fait qu'un acte de justice qui doit être complet et dont nous serons vivement reconnaissants, car il donnera de l'essor à l'agriculture et à l'industrie, dans le vignoble beaujolais et dans la montagne. C'est donc à tort qu'on voudrait que nous fussions satisfaits d'un chemin de fer tel quel, tel que le rêvent les concessionnaires ; c'est à tort qu'on voudrait nous marchander ce que le Conseil général nous a concédé en connaissance de cause après l'exposé préfectoral.

En résumé, nous demandons qu'il nous soit permis de protester et nous protestons ici aujourd'hui, comme nous protestons partout et toujours, de toutes nos forces et de tous nos moyens, contre le projet présenté à l'enquête par les ingénieurs concessionnaires, projet qui, en violation flagrante de leur propre engagement, en opposition directe avec l'exposé préfectoral et la décision du Conseil général, propose de construire la gare de

Beaujeu à l'entrée de cette ville et même en avant des maisons, immédiatement au lieu dit l'Etroit-Pont,

Consignants, MM. les Conseillers, dans votre esprit de justice, votre impartialité, ainsi que dans vos lumières et votre consciencieuse fermeté, nous espérons que vous aurez égard à nos réclamations, lesquelles ont déjà été exposées verbalement lors de la tournée de révision, à M. le Sénateur, par un nombre très-considérable d'habitants de Beaujeu. — Mettant ces observations par écrit, nous ne les exagérons pas, nous les affaiblissons ; nous espérons que nos intérêts seront sauvagardés, ce sont les intérêts du plus grand nombre, ainsi que l'Administration a le moyen de le vérifier, les intérêts de plus des trois quarts des habitants de Beaujeu, pour qui la décision du 30 août serait une cause de ruine ou au moins un préjudice notable. — Ce sont les intérêts également des habitants de toutes les communes en amont de Beaujeu.

Nous avons l'honneur d'être avec respect,

MM. les Conseillers,

Vos très-humble serviteurs.

(Suivent *les signatures*).

Beaujeu, le 1^{er} juillet 1868.

